
BARCELONE – Mise à jour ICANN GDD-RDS/WHOIS
Mercredi 24 octobre 2018 – 13h30 à 15h00 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

TRANG NGUYEN:

Bonjour à tous, soyez les bienvenus à cette réunion RDS, service d'annuaire de données d'enregistrement, dernières actualités.

Donc l'objectif de cette séance c'est de vous donner les dernières informations sur les services d'annuaire de données d'enregistrement et activités connexes liées à la communauté. On espère vous donner un aperçu de ce qui se produit, ainsi que des différentes thématiques qui sont en train d'être analysées. Comme vous le verrez, il y a un petit chevauchement entre les discussions qui ont lieu dans la communauté parmi chacune de ces activités.

Donc nous aurons d'abord une présentation, et ensuite nous aurons tout le temps du monde pour les questions et commentaires dans la salle.

Donc on va commencer cette présentation. D'abord on va parler de la spécification temporaire pour les données d'enregistrement gTLD. On va l'appeler SpecTemp, pour spécification temporaire, qui permet à l'ICANN et aux opérateurs de registre et bureau d'enregistrement de l'ICANN de continuer à être en conformité avec les obligations contractuelles de l'ICANN, et des politiques développées par l'ICANN et le RGPD.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc le conseil d'administration a pris la décision d'adopter cette spécification temporaire le 17 mai 2018, et elle est entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Les procédures pour mettre en œuvre cette spécification temporaire, à partir du 25 mai, et on peut la reconfirmer pendant 90 jours pour une période qui ne peut excéder 1 an.

Donc le conseil d'administration, le 21 août, a reconfirmé cette spécification temporaire.

Comme vous le savez peut-être, on en a parlé pendant notre séance, à l'occasion de cette conférence numéro 63 de l'ICANN, à la suite d'une discussion qu'on a eue avec le conseil d'administration quant à la mise en œuvre et au développement de la spécification temporaire, le conseil d'administration encourage la communauté à continuer à parler de cette question, de sorte que le problème puisse être résolu aussi vite que possible.

Et le conseil d'administration encourage la communauté à continuer à débattre de la question de l'accès, de telle sorte que cette discussion a lieu dans plusieurs salles de réunion, à l'occasion de cette conférence numéro 63 de l'ICANN.

Une partie des procédures visant à mettre en œuvre la spécification temporaire passe par l'adoption de la spécification temporaire, et le conseil d'administration a mis en place un processus accéléré de PDP, qui est actuellement en cours.

Il est mandaté pour déterminer si la spécification temporaire devrait devenir une politique consensuelle de l'ICANN, tel que c'est le cas, ou devrait avoir des modifications tout en étant en conformité avec le RGPD et d'autres lois en vigueur concernant la protection des données.

Et il y a une exigence qui veut que le PDP accéléré doit être mis en place avant l'expiration de la spécification temporaire qui, je l'ai dit, ne peut pas excéder un an.

L'équipe EPDP travaille dur. Ils ont eu une séance lundi, cette semaine, pour donner des informations sur leurs travaux en cours. Aujourd'hui et demain ils ont d'autres réunions de prévues.

Le rapport initial devrait être publié le mois prochain, et ils devraient publier le rapport final en février.

Il y a un processus de PDP – RDS prochaine génération. Ça a été un PDP initié par le conseil d'administration et le travail de ce groupe a été stoppé au mois d'avril afin d'obtenir de l'orientation de la part du conseil de la GNSO concernant l'avenir du PDP à la lumière de la décision du conseil d'administration d'adopter la spécification temporaire.

Et, au début du mois, le leadership de ce PDP a fait une recommandation au conseil de la GNSO qui détermine le PDP. Cette recommandation est fournie parce qu'il y a eu énormément de changement depuis la création de ce groupe de travail. Et on ne sait

pas encore si un autre PDP sera nécessaire après le PDP accéléré sur la spécification temporaire.

Mais il a été convenu de reconvoquer ce groupe de travail qui sera mandaté, donc, de la même mission, et on verra s’il faudra poursuivre le travail sur ce PDP et voir comment fonctionne ce groupe de travail.

Donc le leadership de ce groupe de travail a recommandé de continuer à travailler sur ce PDP.

Maintenant je vais passer au protocole RDAP, protocole d’accès aux données d’enregistrement. Le RDAP c’est un protocole qui a été mis en place pour réviser l’ancien protocole.

Certaines des caractéristiques que donne le RDAP par rapport au protocole actuel du WHOIS incluent la capacité d’internationaliser les données de contacts, les types de recherches, réponses, accès sécurisés, accès par couches ou par niveau. Voilà le type de choses que le RDAP va fournir.

Le RDAP a été développé par l’équipe technique au sein de l’IETF. Les opérateurs de registre et bureau d’enregistrement doivent mettre en œuvre le RDAP avec une notification de 130 jours avant la mise en œuvre de ce protocole. Donc il y a une exigence dans la spécification temporaire pour la mise en œuvre du RDAP.

Et à la fin du mois d’aout, l’organisation ICANN a publié une série de profils RDAP pour commentaires publics. Le commentaire public ou la fenêtre du commentaire public pour ce profil vient d’être finalisé. Donc maintenant s’ouvre un processus pour réviser toutes les

contributions, faire une analyse de tous ces commentaires dans le cadre du processus d'examen de commentaires publics qui est en vigueur à l'ICANN.

Je vais passer maintenant à la mise en œuvre du WHOIS détaillé.

En 2014 le conseil d'administration a adopté la recommandation pour passer à la transition à .COM, .NET etc. à d'autres registres. Et pour cette transition, il y avait une approche graduelle comme vous pouvez le voir ici à l'écran au 4^{ème} point avec les dates correspondantes, vous voyez cette approche graduelle pour la mise en œuvre de ce plan d'application.

Et en raison du RGPD, le conseil d'administration a pris la décision d'appliquer la politique concernant le WHOIS détaillé. Donc voilà tout le travail autour du WHOIS détaillé.

Je vais maintenant passer la parole à Negar qui va vous donner une actualisation sur la révision numéro 2 des services d'annuaire de données d'enregistrement.

NEGAR FARZINNIA:

Bonjour, je m'appelle Negar Farzinna, je suis membre de l'équipe d'initiative de révision stratégique.

Je vais vous donner un bref aperçu sur l'état de la révision RDS qui est actuellement en cours. Comme peut-être vous le savez, conformément aux nouveaux statuts de l'ICANN, le conseil d'administration doit mettre en œuvre une révision journalière pour

évaluer l'efficacité des services d'enregistrement des gTLD actuels, et conformité, tout en promouvant la confiance des consommateurs.

La première révision RDS a finalisé ses travaux en mai 2012, 5 ans après en juin 2017 la deuxième révision RDS a été annoncée. Et l'équipe de révision s'est réunie juste après pour commencer à sélectionner leur portée, leurs membres et initier leurs travaux.

En février 2018 l'équipe de révision a adopté avec succès le mandat de ce groupe de travail qu'il a soumis au conseil d'administration ainsi que le plan de travail pour entreprendre cette recherche. Ils ont eu plusieurs réunions en face à face et ont finalisé leurs conclusions en adoptant les recommandations que leur sous-groupe a élaboré et ont publié un projet de rapport et des recommandations soumis à commentaires publics en septembre 2018. Les commentaires publics continuent d'être en cours et devraient s'achever le 4 novembre 2018. Donc dans quelques jours, la période de commentaires sera close.

J'encourage tout le monde à lire ce projet de rapport, faire des commentaires à l'équipe, faire des recommandations, et les aider à finaliser ce travail.

L'équipe de révision va organiser une séance d'engagement ici, à Barcelone, qui est prévue pour demain de 8 h 30 à 10 h dans la salle 114. Je vous invite à y participer pour que vous ayez un aperçu de toutes leurs recommandations et conclusions.

À l'heure actuelle, l'équipe de révision travaille pour élaborer un rapport final et le soumettre au conseil d'administration d'ici

décembre 2018. Donc on attend avec impatience vos contributions et votre collaboration.

Sur ce, je cède la parole à ma collègue.

KAREN LENTZ:

Merci Negar. Je suis Karen Lentz, je suis la directrice des recherches sur les politiques des opérations de l'ICANN. Nous soutenons donc les projets qui sont en cours en référence à la mise en œuvre.

Alors nous allons parler des informations de contact et de leur translittération et de leur traduction. C'est une chose qui a cours dans la communauté depuis longtemps, afin d'avoir la capacité d'utiliser multiples langues pour enregistrer les données.

Et donc nous allons décider si ces informations seront translittérées ou traduites suivant les directives.

Il y a eu plusieurs recherches commissionnées par le conseil d'administration et aussi du travail sur les politiques venant de la part de la GNSO. Et nous avons ainsi eu des recommandations de politiques qui ont été proposées au conseil d'administration en 2015. Quand on passe à la mise en œuvre de ces politiques, cela passe par le processus adopté par la GNSO.

Nous avons aussi un groupe de bénévoles qui composent un groupe de travail sur la révision qui nous ont aidés donc à interpréter les recommandations et de les mettre en application.

Nous avons donc commencé à travailler avec l'IRT sur ces recommandations de traduction, de translittération. Et nous avons été aussi loin que possible. Nous avons donc fait un projet de rédaction pour toutes ces informations.

Cette recommandation anticipe donc le RDAP, donc ce protocole technique qui aidera à soutenir l'internationalisation, et nous attendons le travail complet sur le RDAP. Quand il sera disponible nous pourrons donc continuer à rédiger le projet de rapport final.

Le deuxième projet dont je vais parler est lié aux procédures de l'ICANN lorsqu'il s'agit des lois sur la confidentialité. Donc cela vient du travail de la GNSO qui a eu lieu il y a quelques années. Je pense que ça a commencé en 2005 ou 2006.

Et il s'agit des procédures que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement font pour enquêter sur les moyens de conformité vis-à-vis des accords qu'ils ont avec l'ICANN.

Il s'agit surtout de l'utilisation des données personnelles qui sont associées avec l'enregistrement des noms de domaine.

La communauté a donc bien détaillé cette procédure au niveau de sa mise en application.

Récemment, en avril 2017, nous avons un nouvel élément qui s'est rajouté à cette procédure. Donc il y a des opinions rédigées par les autorités pertinentes, et cela va donc engager les procédures.

Donc cela est entré en effet, et la GNSO nous a recommandé de recueillir les informations à partir de la communauté pour voir si cela a été efficace. Nous l'avons fait, et la GNSO a donc rédigé une chartre pour un nouveau groupe qui examinerait les commentaires publics que nous avons reçus sur la version la plus récente.

Le groupe n'a pas commencé son travail car il y a beaucoup d'activités en cours autour de l'efficacité du RGPD, entre autres.

Donc il y a énormément d'activités qui sont en cours et qui sont liées à cette activité. Donc en août le conseil de la GNSO a décidé de retourner vers ce sujet une fois que le rapport initial serait publié, donc ce rapport sur les spécifications temporaires, pour déterminer s'ils vont continuer à travailler avec ce groupe.

Je vais passer la parole à Andee.

ANDEE HILL:

Merci. Je suis directeur des programmes d'engagement et des services liés aux bureaux d'enregistrement.

Je voudrais parler de l'accréditation et de sa mise en œuvre. Une fois mise en œuvre, cette recommandation PDP sera remplacée par de nouvelles exigences, par rapport au RAA courant. Il y a donc une séance en ce moment sur ce sujet si vous avez besoin de plus détails. Cette réunion a lieu dans la salle numéro 133.

L'implémentation est un accord qui date de 2013, un RAA qui demande à ce que l'ICANN émette donc des spécifications précises, en

consultation avec les bureaux d'enregistrement afin d'identifier un ensemble d'outils pour l'accréditation que la validation soit faite en accord avec cet accord.

Le travail continue et les efforts du groupe continuent.

Je vais passer donc la parole à Chris.

CHRISTOPHER BARE:

Merci Andee. Je suis directeur de la mise en œuvre au GDD pour ceux qui connaissent – j'espère que tout le monde connaît.

En juin nous avons publié le 6^{ième} cycle du rapport en utilisant les données qui dataient de janvier de cette année.

Les processus en pause en ce moment car les données que nous allons obtenir nous viendront après le RGPD. Donc il y a une évaluation en cours pour savoir comment nous allons adresser ces processus, et cela basé sur les considérations du RGPD.

Donc nous sommes en mode pause en ce moment.

Voilà, merci.

TRANG NGUYEN:

Merci Chris, merci à tous. Pour cette nouvelle partie de cette séance, nous n'allons pas pouvoir vous montrer les sujets de discussions qui ont lieu à travers toutes les activités courantes.

Vous avez donc entendu les mises à jour de la part du panel sur toutes les activités liées au RDS. Et ces paramètres vous permettent d'avoir

une idée consolidée de toutes les activités. Donc les thématiques sont considérées à travers toutes ces activités.

Je sais que ces paramètres sont minimales, mais vous pouvez les trouver dans le document de présentation en ligne.

Il y a donc 17 thématiques qui sont discutées à travers la communauté. Deux, quatre, six, huit, neuf activités. Donc sur les 17 thématiques qui sont en discussion qui concernent plus d'une activité, donc il y a des discussions séparées qui sont en cours à travers la communauté, ou il y a des communautés qui discutent des mêmes sujets.

Ce qui pourrait se passer, c'est qu'il pourrait y avoir des exigences différentes qui pourraient ressortir de chacune de ces discussions.

En ayant donc une liste d'activités sur chaque thème, nous pouvons considérer l'identification des sujets qui vont être discutés.

Si vous avez donc besoin d'informations sur chaque thématique, et si vous avez des informations à ce sujet, nous aimerions que vous les partagiez avec nous.

Ce que nous pouvons faire, c'est partager un outil pour la communauté pour pouvoir faire le suivi de toutes les conversations qui ont lieu.

Donc je ne vais pas rentrer dans les détails au sujet de ces thématiques ou activités. Ce graphe est juste pour vous donner une idée, un aperçu pour voir ce qui a lieu en ce moment.

Avec ça, je voudrais passer à la partie questions/réponses de cette séance. Nous avons un micro dans la salle, si quelqu'un veut venir et poser une question ou participer avec un commentaire, faites-le maintenant.

WOLKER GREIMANN: Puisque personne ne vient au micro pour faire un commentaire je vais commencer moi-même. WHOIS RDS, on vient d'en parler. Je voudrais savoir s'il se passe quelque chose par rapport aux données qui ont déjà été recueillies, où en êtes-vous de la rétention de la collecte de ces données sous le RGPD. Et ensuite, est-ce qu'il va y avoir un administrateur de ces réglementations pour le RGPD.

CHRISTOPHER BARE: Quand il s'agit de la rétention des données, c'est un des sujets qui est en révision en ce moment. Donc je n'ai pas de réponse sur ce sujet.

Mais bien sûr c'est une des thématiques dont nous discutons en ce moment.

TRANG NGUYEN: Quand il s'agit de votre deuxième question, au sujet d'un administrateur, au niveau des activités internet de l'ICANN, il y a eu un blog qui a été publié qui décrit son rôle, dans ce contexte.

ROB GOLDING: Une des diapos nous montrait les informations sur les procédures en cas de conflit. Et donc il pourrait, comme l'ICANN a plus de 10 ans, pendant plus de 10 ans, il y a eu une révision sur le fait que le WHOIS n'était pas légal, pourquoi est-ce que cette activité n'a pas été dénoncée ?

NON IDENTIFIE: Donc, la procédure est disponible pour toutes les parties contractantes, que ce soit un bureau u un opérateur. Je comprends bien ce que vous voulez savoir, mais les entités qui soumettront quelque chose, quelle que soit la chose, seraient donc une de ces parties contractantes plutôt qu'une entité telle qu'un gouvernement ou une autorité spécifique.

ROB GOLDING: Est-ce que c'est une suggestion ? Est-ce qu'on accepte la copie de la lettre qu'on a reçue et qu'on puisse vous l'envoyer.

NON IDENTIFIE: Je pense que l'intention, et d'ailleurs je dois observer les procédures, car je n'ai pas la lettre devant moi. Mais le but des procédures c'est vraiment de déterminer le cas spécifique.

Donc disons qu'un bureau d'enregistrement dit : j'ai reçu telle ou telle lettre, tel ou tel document de la part de telle ou telle autorité, qui concerne telle ou telle obligation, peut-être que c'est ce qui

correspondrait avec le cas dont vous parlez. Peut-être que ça pourrait être soumis donc par le bureau d'enregistrement.

TRANG NGUYEN:

Y a-t-il des questions à distance ?

Y a-t-il d'autres questions de la part de l'audience ?

Non ? Bon dans ce cas-là nous allons fermer cette séance, et je vous remercie d'être venus.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]